

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur : KLC

Maître,

Votre requête faisant suite à une infraction relevée sur le ressort du tribunal de police de Meaux, a attiré notre attention.

Après examen de cette affaire, je vous informe de l'abandon des poursuites à l'encontre de

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025397** EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE.
ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ au point kilométrique _____
dans le sens _____ en date du : _____ par procès verbal n° _____
dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de : _____ retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MEAUX, le 10/02/2023

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

